



 **Alertes SMS**
Inscrivez-vous pour recevoir les informations urgentes ou importantes de votre ville.

 **Rechercher**
Un service ? Une démarche en ligne ? Un contact ? ... Cliquez ici !



 **Nous contacter**

Numéros d'urgence

MA VILLE | MA MUNICIPALITÉ | MES SERVICES | QUE FAIRE À CHAMBLY ?

Accueil > Actualité

Règlement local de publicité - enquête publique

PARTAGER     



Règlement local de publicité - enquête publique

Une enquête publique sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Chambly est organisée, du vendredi 3 octobre 2025 à 9h au mardi 4 novembre 2025 à 17h. C'est l'occasion pour chaque usager du territoire de consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique avec ou sans la présence du commissaire enquêteur ou le cas échéant de les adresser à son attention par courrier postal à la maire de Chambly ou courrier électronique à urbanisme@ville-chambly.fr

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.ville-chambly.fr/mes-services/espace-public-urbanisme/urbanisme/le-reglement-local-de-publicite-rlp>
- en version papier à l'accueil de la mairie les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, & les jeudis de 9h à 12h30.

Toute information peut être demandée auprès du département urbanisme de la commune sur rendez-vous ou par téléphone au 01 39 37 44 00 selon les horaires d'ouverture au public (les lundis de 8h à 12h, les mercredis de 8h à 13h & les vendredis de 8h à 12h & de 13h30 à 17h) et à l'adresse mail : urbanisme@ville-chambly.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens, M. Christophe DE PONTON D'AMECOURT se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de Chambly - Salle des Commissions aux jours et heures suivants :

- le vendredi 3 octobre 2025 de 9h à 12h ;
- le mercredi 22 octobre 2025 de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi 4 novembre 2025 de 14h à 17h ;

Publié le 15 septembre 2025